

# Rester chez soi, la priorité

- La dépendance, c'est le cœur de cible du Département qui ne fait pas que financer les Ehpad
- Par le biais de ses coordinateurs gérontologiques, il assure le maintien à domicile de seniors.

Lénaëlle SIMON  
l.simon@charentelibre.fr

Un lundi ensoleillé de novembre. Florence Boinot, l'une des quatorze coordinateurs gérontologiques du Département, a déplacé son bureau à Sireuil, chez Josefina Marjault, 86 ans. Depuis 2014, elle est l'une des 4 800 bénéficiaires de l'APA, l'allocation personnalisée d'autonomie, versée par le Département aux personnes en perte d'autonomie. « Je bâtis et réévalue le plan d'aide qu'on met en place en fonction de la dépendance de chaque personne », décrit Florence Boinot qui veille sur environ 400 bénéficiaires sur le canton de Boixe-et-

Manslois et une partie de celui du Val-de-Nouère.

Elle se base sur une grille, le GIR, qui mesure le niveau de perte d'autonomie. « Cela prend en compte plusieurs critères : la capacité à s'habiller, se déplacer, se faire à manger, se servir, s'orienter dans le temps et l'espace. » Josefina Marjault, qui a la maladie de Parkinson et d'Alzheimer mais peut encore marcher, se doucher et s'habiller, est à un faible niveau de dépendance.

Avec la fille de Josefina Marjault, Florence Boinot fait le point. « On peut rester sur une aide à la douche deux fois par semaine, deux interventions pour le ménage, soit seize heures par mois. On maintient l'abonnement à la télé-alarme et on va

rajouter le portage des repas tous les jours. » Les aides à domicile de l'ADMR devaient assurer une aide au repas mais les difficultés de recrutement dans le secteur n'ont pas permis de le faire de façon régulière. Un souci auquel Florence Boinot et ses collègues font de plus en plus souvent face, les obligeant à trouver des alternatives, comme le portage des repas.

## Un faible reste à charge

Ces préconisations sont ensuite soumises à l'aval d'une commission, qui se réunit chaque lundi. Le plan d'aide de Josefina Marjault peut aussi inclure un hébergement temporaire en Ehpad si

besoin. « Le reste à charge de chaque bénéficiaire est proportionnel aux ressources. » Pour la retraitée de Sireuil, qui n'a qu'une petite retraite, c'est moins de 3 % de la somme totale.

« Heureusement », souffle avec émotion sa fille Solange Rougier, retraitée de l'industrie. Le coût, c'était une grande inquiétude pour maman. Elle n'a que 481€ de pension. Papa est en hébergement permanent en unité renforcée à Châteauneuf, il a la maladie d'Alzheimer. C'est très lourd financièrement. Leur maison de La Couronne a été vendue pour subvenir aux besoins de chacun et à leur sécurité car elle avait un étage et n'était plus adaptée. » Depuis un an, Josefina

»

En Ehpad, elle se sentait plus seule que chez elle où elle boit un café avec ses voisins.

Marjault vit dans un appartement au sein d'un ensemble de petits logements pour seniors loué par l'association Soliha à tarif modéré.

En parallèle, une infirmière passe tous les matins pour faire la piqûre d'insuline. Et un ergothérapeute vient de terminer douze séances d'entretien de la mémoire. Deux prestations prises en charge par la Sécurité sociale et les mutuelles. Grâce à l'articulation de ces différents professionnels, Josefina Marjault peut rester chez elle. L'Ehpad, elle ne veut pour le moment pas en entendre parler. Récemment, elle y a fait un court séjour après une chute. « Mais elle se sentait plus seule que chez elle où elle boit un café avec ses voisins », sourit sa fille.



Florence Boinot (au centre) réévalue les plans d'aide, à la demande des bénéficiaires de l'APA ou de leur famille.

Photo Julie Desbois

## Un budget important

4 800 personnes bénéficient en Charente de l'APA, l'allocation personnalisée d'autonomie, afin de pouvoir rester à domicile. Un chiffre en baisse : il y en avait 5 200 en 2007. Budget estimé pour 2022 : 30,9 millions. Le Département intervient pour les personnes dont le degré de dépendance est entre le GIR 1, le maximum (les plans d'aide peuvent alors atteindre 1 700€ par mois), et le GIR 4 (676€). Le Département finance aussi l'APA pour les résidents en Ehpad, versée sous forme de dotation globale aux établissements. Budget pour 2022 : 19,9 millions.



## Vous accompagnez un proche qui a besoin de vous au quotidien ?

**2 plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants pour couvrir le territoire Charentais :** la plateforme des aidants Sud et Ouest (portée par le CH de Châteauneuf) et la plateforme des aidants Centre, Nord et Est (portée par le CH d'Angoulême).

### UNE PLATEFORME DES AIDANTS, C'EST QUOI ?

Les journées des aidants sont rythmées par la vie de leur proche malade. L'objectif global est de **lutter contre l'épuisement et favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle.**

C'est pourquoi, une plateforme d'accompagnement et de répit est le seul service dédié aux aidants **s'occupant d'une personne âgée atteinte d'une maladie neuro évolutive ou en perte d'autonomie** fréquentant ou non une structure d'accueil de jour d'un EHPAD.

La plateforme offre un accompagnement et un soutien psychologique aux aidants. Elle leur propose un plan de répit et les oriente vers les autres partenaires de la dynamique de soutien aux aidants si besoin.



PLATEFORME CENTRE, NORD ET EST CHARENTE

Emilie RAYNAUD  
plateforme.des.aidants@ch-angouleme.fr

PLATEFORME SUD ET OUEST CHARENTE

Emmanuelle MERVEILLE  
plateforme.des.aidants@ch-chateauneuf.fr

UN SEUL NUMÉRO

Pour nous joindre  
05 45 21 31 31